

LE CRÉDIT-BAIL : LA SOLUTION À VOS PROBLÈMES DE LIQUIDITÉ ?

Vous souhaitez vous procurer de l'équipement récent ou faire l'achat d'un bien immobilier sans affecter votre capacité d'emprunt et sans investir d'importantes mises de fonds ?

Le crédit-bail pourrait être une solution intéressante !

QU'EST-CE QUE LE CRÉDIT-BAIL ?

Le crédit-bail est un mode de financement qui permet l'utilisation d'un bien sans en faire l'achat dans l'immédiat. Son fonctionnement s'apparente à une location avec ou sans option d'achat et les modalités sont régies par un contrat entre le bailleur (société de financement) et le preneur (entreprise utilisatrice).

Dans le cas d'un équipement, le bailleur s'en porte acquéreur et, selon des modalités de paiement déterminées par un contrat, permet au preneur d'en faire usage durant une période prédéterminée. À la fin de cette période, et selon l'option choisie au départ, le preneur pourra se porter acquéreur de l'équipement ou s'en départir.

En général, le preneur pourra faire l'acquisition de l'équipement, à la fin du contrat, selon les options suivantes :

- \$ Selon un montant prédéterminé
- % Selon un pourcentage de la valeur (10 % - 40 %)
- = Selon un montant équivalent à la valeur marchande

Il est important de souligner que le bailleur reste propriétaire de l'équipement pour la totalité de la durée du contrat ; toutefois, le preneur est responsable de l'entretien.

QUEL TYPE D'ÉQUIPEMENT EST ADMISSIBLE ?

Tout équipement commercial ou bien immobilier peut faire l'objet d'un crédit-bail et est sujet à approbation de crédit.

Toutefois, la société de financement peut refuser de se porter acquéreur d'un bien si elle juge que ce dernier sera difficile à revendre dans une situation de défaut de paiement.

À titre d'exemple, le bailleur peut juger qu'il sera difficile de revendre un équipement spécifique étant peu en demande sur le marché ou un équipement en voie de devenir obsolète en raison d'un dépassement technologique.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS D'UTILISER LE CRÉDIT-BAIL ?

✓ AVANTAGES :

- ✓ Il permet à l'entreprise de conserver ses liquidités
- ✓ La marge de crédit et la capacité d'emprunt demeurent intactes
- ✓ Les frais d'installation peuvent être inclus dans le bail
- ✓ Il permet à l'entreprise d'établir son crédit commercial
- ✓ Dans la plupart des cas, aucune mise de fonds n'est nécessaire
- ✓ Les paiements de location sont comptabilisés comme une dépense et donc, déductibles d'impôt
- ✓ L'accès au financement peut se faire rapidement

↓ INCONVÉNIENTS :

- ↓ Le montant total payé lors d'un crédit-bail est généralement plus élevé que lors d'un prêt conventionnel
- ↓ Le preneur devra conserver le bien et s'acquitter des modalités durant la totalité de la durée du contrat sous peine de pénalités
- ↓ Le preneur ne peut comptabiliser le bien dans ses actifs

COMMENT DOIS-JE PROCÉDER ?

En général, le processus pour accéder au crédit-bail est relativement simple. La majorité des sociétés financières offrant le crédit-bail permettent de remplir un formulaire en ligne. Une réponse dans les 48 heures suivant l'envoi du formulaire sera fournie.

Dans le cas d'une réponse positive, le bailleur se portera acquéreur de l'équipement et permettra au preneur d'utiliser le bien aussitôt le contrat conclu.

Quels sont les termes disponibles ?

Le terme de location est généralement de 12 à 84 mois. Ce dernier varie en fonction du type d'équipement, de son âge, du taux de financement et du crédit du preneur.

Nous tenons à remercier *Sterling TSS* pour leur contribution à cette capsule. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter leur site Internet au <http://sterlingtss.com>.

STERLING^{TSS}
Financement Corporatif Inc.

Pourquoi Les Entreprises de réfrigération LS vous parlent de crédit-bail ?

Parce que, tout comme nous, plusieurs de nos clients doivent apprendre à jongler entre le bon fonctionnement des opérations, les investissements à faire et les liquidités disponibles.

Pour cette raison, nous avons décidé d'écrire une capsule visant à informer notre clientèle sur ce mode alternatif de financement, encore quelque peu méconnu.

UNE CARRIÈRE CHEZ LES ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION LS VOUS INTÉRESSE ?

Visitez la section *Carrières* sur notre site Internet ou envoyez nous votre C.V. à info@entreprisesls.com.